

Paris, le 20 avril 2018



Monsieur le Chef du bureau de l'action sociale  
182, rue Saint-Honoré  
75 001 PARIS

Association pour  
l'action sociale  
culturelle et sportive  
(AAS)

Monsieur,

Dans le cadre de la prochaine réunion du CNAS qui se tiendra le 6 juin 2018, l'association pour l'action sociale culturelle et sportive que je préside, souhaiterait soumettre au ministère de la Culture une demande de subvention complémentaire.

En effet, cette année, l'association doit procéder au remboursement de la rémunération des deux fonctionnaires mis à disposition de l'AAS depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Dans ce but et depuis cette date, le montant de la subvention annuelle de l'association a été abondée de la somme de 106 750 € correspondant à une estimation du montant total des salaires et des cotisations et contributions sociales afférentes, versés en 2014.

Au vu des états édités par le bureau de l'emploi et de la rémunération du ministère, il s'avère que le montant versé à l'association est inférieur au montant total des salaires et charges qui devront être remboursés en 2018 de 21 981,29 €.

En conséquence, je vous saurai gré de bien vouloir accorder à notre association un complément de subvention d'un montant de 21 981 € correspondant à la somme des écarts de salaires versés de 2015 à 2017, augmentée de l'estimation de l'écart 2018.

Je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

Affaire suivie par  
Sylvie Gasparini  
Poste  
01 40 15 51 60  
Référence  
AAS/

182, rue Saint-Honoré  
75033 PARIS cedex 01

Téléphone : 01 40 15 51 60  
Télécopie : 01 40 15 51 91

aas@culture.gouv.fr

20/ Le Président de l'AAS  
  
André Ladousse